



Conseils Exécutifs des Distributeurs et des Producteurs



**Relevé de décisions
Réunion du 12 janvier 2016**

PARTICIPANTS

Etaients présents : Mmes Christine BAAL (CED), Cécile PEREZ (CEP),
MM. Bertrand BILLEREY (CED), Didier BLANCHARD (CEP),
Florent DARGNIES (CEP), Yannick FAUCON (CED), Jean-
Marc FOLLIET (CED), Richard SOUBIELLE (CEP),

Etaients excusés Mmes Sophie BARRÉ (CED), Patricia CHASTEL (CED),
Isabelle CORDIER (CED), Joelle DARCOURT (CED),
Brigitte LAGET-BAILET (CEP), Adriana MINCHELLA (CED),
Sophie PAILLER (CED), Caroline PROUST (CED), Isabelle
RECH-FRANCIS (CED), Nathalie SAUREL (CED),
MM. Olivier ABERGEL (CEP), Bernard BOISSON (CED),
Philippe COHEN (CEP), Alain de MENDONÇA (CED),
Antonio DONSANTI (CED), Laurent DURET (CEP),
Muhammet DURSUN (CED), Jacques JUDEAUX (CEP),
Balan KOLAZHI (CEP), Jean KORCIA (CED), Stéphane LE
COZ (CEP), Stéphane LE PENNEC (CEP), Laurent LHOMME
(CEP), Jean-François MICHEL (CEP), Patrick MILHARO
(CED), Jacky MORALI (CEP), Didier MUNIN (CED),
Mumtaz TEKER (CEP), Christopher VERDU (CED) Ralf
ZIMEN (CEP)

Participaient également :
Jean-Marc ROZÉ, Secrétaire général
Catherine BUQUET, Assistante du Président

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du CED/CEP du 24 novembre 2015
2. Garantie financière
3. Actualité juridique et sociale
4. Présentation du projet de Site internet SNAV
5. Journées des Entrepreneurs du Voyage 2016 : compte rendu de la visite de repérage au Sri Lanka
6. Questions diverses

Christine BAAL, Présidente du Conseil Exécutif des Distributeurs, ouvre la séance. Richard SOUBIELLE fait part des excuses de Mumtaz TEKER, Président du Conseil Exécutif des Producteurs contraint d'annuler sa présence à cette réunion du fait de l'attentat survenu ce jour à Istanbul.

1. Approbation du relevé de décisions du CED/CEP du 24 novembre 2015

Le relevé de décisions du CED/CEP du 24 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Garantie financière

Jean-Marc ROZÉ signale que le SNAV reçoit encore des appels d'agences qui découvrent que leur banque ne leur délivre plus de garantie financière du fait de la disparition du seuil minimum.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les agences doivent disposer d'une garantie totale des fonds déposés.

Le SNAV a obtenu d'Atout France un délai jusqu'à fin janvier pour la régularisation.

3. Actualité juridique et sociale

Directive Voyages à forfait

La directive a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 11 décembre 2015.

Les Etats membres ont 24 mois pour transposer les nouvelles règles et six mois supplémentaires pour les mettre en application.

Le SNAV a fait part de ses observations à la Direction Générale des Entreprises et a demandé à être associé aux travaux de transposition.

Négociation annuelle obligatoire sur les salaires

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le SMIC est supérieur (0,59 %) au salaire minimum du Groupe A.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu ce jour a donné son accord pour proposer aux organisations syndicales une augmentation de 0,60 % des salaires minimum.

4. Présentation du projet de Site internet SNAV

Jean-Marc ROZÉ signale que le site actuel à 8 ans. Il est dépassé technologiquement.

Le projet porte sur une solution open source. Le site sera créé sous wordpress.

Le site sera composé d'un Espace public et d'un Espace adhérents.

5. Journées des Entrepreneurs du Voyage 2016 : compte rendu de la visite de repérage au Sri Lanka

Richard SOUBIELLE, Bernard GARCIA et Jean-Marc ROZÉ se sont rendus au Sri Lanka début janvier.

Richard SOUBIELLE rappelle que la proposition initiale du Sri Lanka prévoyait la tenue des Journées à Negombo, et un déplacement dans l'intérieur de l'Ile, sur une base de 350 participants.

Constat fait suite à la visite sur place : les hôtels sont corrects mais difficile d'organiser des réunions avec une estimation de 600 participants. De plus, il existe une incertitude sur le climat avec possibilité de mousson et de vent sur la côte.

La visite de Colombo s'est révélée très intéressante, avec de très beaux hôtels avec possibilité de logement dans deux hôtels et éventuellement un troisième, et un magnifique Centre de Convention.

Richard SOUBIELLE préconise d'organiser ces Journées à Colombo du fait des infrastructures : Centre de Convention pour les plénières et organisation des ateliers dans les hôtels.

Pour le déplacement à l'intérieur de l'Ile, il serait possible d'affréter un train (4 heures) avec une soirée sur place

Le programme pourrait se décomposer comme suit :

- 1^{er} jour : arrivée le matin à Colombo, travail de 16H à 20H
- 2^e jour : ateliers de travail et plénière
- 3^e jour : départ pour l'intérieur de l'Ile

Des pré et post congrès seront proposés.

Le prix de vente en ½ double sera à moins de 1.000 €.

6. Questions diverses

Critères IATA applicables au 1^{er} juillet 2016

Christine BAAL rappelle que ces critères seront applicables à tous les bilans transmis à IATA après le 1^{er} juillet 2016.

Dans les critères pour ne pas avoir à fournir de garantie financière, elle souligne rappelle que l'EBITDA doit être positif et au moins 2x > aux charges d'intérêts.

Par ailleurs, elle attire l'attention dans le cas d'une transmission d'entreprise. Le changement de propriétaire ou d'actionnariat majoritaire entraîne la délivrance d'une garantie financière. La solution est donc la création d'une holding détenant l'entreprise. La holding pouvant être cédée sans modification de l'actionnariat. Cette mesure est applicable au 1^{er} juillet 2016, ce qui permet aux entreprises de procéder à ces réaménagements de forme juridique.

Cotisations 2016

Christine BAAL signale que le Conseil d'Administration qui s'est tenu ce jour a validé le nouveau barème de cotisations.

Le montant de la première tranche (1 à 5 salariés) sera de 850 €.

Jean-Marc ROZÉ souligne que les autres syndicats européens n'ont pas de cotisations inférieures à 1.000 €.

Directive PNR européen / Sommet européen sur la lutte contre le terrorisme des 17 et 18 décembre 2015

Christine BAAL signale que les agences de voyages et les voyagistes seront sollicités pour transmettre les données PNR à l'Unité de renseignement passager (URP). Ces données seront conservées durant 5 ans.

Prochaine réunion CED/CEP le mardi 8 mars de 10H30 à 13H